

DIVULGATION DU SITE WEB POUR UN FONDS CLASSÉ ARTICLE 8

A. Résumé

Le FCPI Vie & Santé Numérique 2024-2025 géré par Seventure Partners promeut des caractéristiques environnementales et sociales et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables.

Seventure Partners est un acteur du capital investissement sensible à l'impact à long terme de ses investissements, qu'ils soient humains ou environnementaux.

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2016, de la Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest depuis 2017, Seventure Partners a renforcé son engagement en décembre 2020, en devenant membre de l'initiative Climat International (iCi) et de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), puis en 2022 en rejoignant la Sustainable Blue Economy Initiative ainsi que le Groupe de Travail Climat de France Invest.

Seventure Partners a une responsabilité particulière dans l'orientation de ses investissements vers les secteurs, les entreprises et les projets qui présentent le moins de de risques ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance).

Seventure Partners encourage ainsi le développement d'une économie durable, seule susceptible de générer la création de valeur.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra néanmoins une proportion minimale de 20% d'investissement durable.

C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le FCPI Vie Numérique & Santé 2024-2025 (le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales suivantes selon les caractéristiques des sociétés investies :

- Environnementales :
 - Utilisation durable et préservation des ressources naturelles : eau et océans, terres, métaux, stocks halieutiques, bien-être des animaux d'aquaculture et d'élevage ;
 - Modes de production alternatifs pour atténuer le changement climatique, soulager la pression sur les limites physiques planétaires : rejets, déchets, matériaux non-dégradables ;
 - Réduction du recours aux énergies fossiles : protéines alternatives, biostimulants agricoles, chimie verte dont bioplastique, énergie renouvelable... ;
 - Réduction de l'empreinte carbone : éco-conception pour une sobriété agricole, industrielle et numérique, sobriété énergétique numérique, relocalisation de la chaîne de valeur et réduction des déchets ;
 - Protection des écosystèmes notamment en zone protégée et défense de la biodiversité : production biodégradable, éco-navigation, monitoring des impacts négatifs.

- Sociales :
 - Bénéfices patients avec un niveau médical rendu significatif ;
 - Réduction du coût des dispositifs médicaux et meilleur accès aux médicaments, aux matériels médicaux et dispositifs de santé ;
 - Promotion d'une meilleure hygiène de vie : qualité de l'alimentation, nutrition adaptée fonction de la santé et de la pratique sportive ;

- Lutte contre la sédentarité, en faveur du bien-être, de la prolongation de la vie en bonne santé, de la prévention de maladie, de la résistance aux traitements thérapeutiques ;
 - Meilleur accès aux solutions digitales pour les personnes et les entreprises : accès aux biens de consommation en zone rurale, préservation du pouvoir d'achat, défense des consommateurs contre la contrefaçon, contre la cybercriminalité, accès à des solutions d'assurance personnalisées.
 - Dispositifs de partage de la valeur avec les salariés (plan d'actionnariat salarié, intéressement, participation, plans d'épargne salariale, etc.).
 - Mesures sociales, notamment en matière de préservation de l'emploi, de formation et d'inclusion.
- **Gouvernance :**
 - Meilleures pratiques de gouvernance (mise en place de comités de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants et d'administrateurs salariés, de pactes d'actionnaires, etc.).
 - Egalité femmes-hommes (présence de femmes aux postes de direction, actions visant à promouvoir la parité au sein de l'entreprise, etc.).

D. Stratégie d'investissement

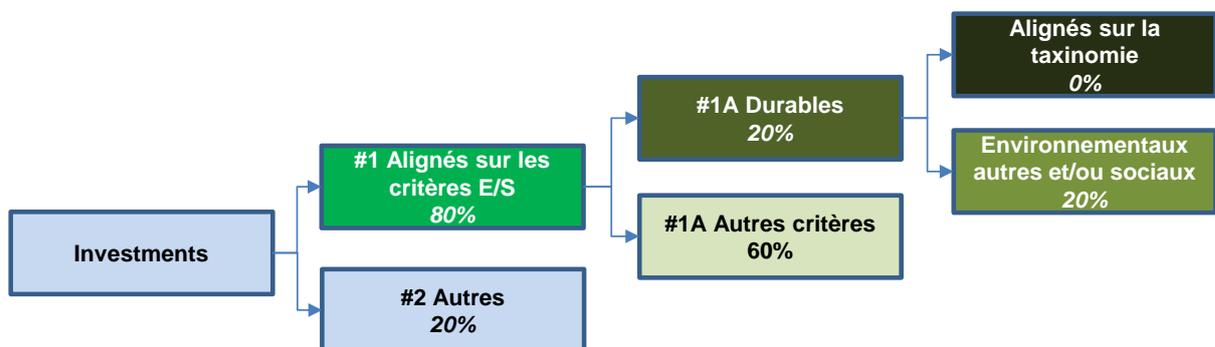
Le Fonds va investir au minimum 83,34% des souscriptions recueillies dans des PME industrielles ou de services, ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne Européen (principalement : France, Allemagne, Benelux, Europe du Nord) ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et dont les perspectives de croissance sont basées sur le développement et la commercialisation de produits innovants.

Les PME sélectionnées interviendront principalement dans des domaines aussi variés que les Technologies Digitales et les Sciences de la Vie en proposant des solutions innovantes qui ont pour objectif de répondre à des enjeux de santé publique, de la chaîne de valeur de l'alimentaire ou d'exploitation plus raisonnée des océans ou du capital naturel et des organismes marins.

Ces sociétés auront notamment une activité dans le domaine des médicaments, biotechnologies industrielles, microbiome, nutrition santé, alimentation, qualité de vie et matériels médicaux/e-santé, innovations au service de l'agriculture et de l'élevage, de l'économie bleue, du sport et bien-être.

E. Proportion d'investissements

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les enjeux E, S et G de chaque investissement sont analysés lors de l'acquisition, puis pendant toute la durée de l'investissement.

Préalablement à l'investissement :

- Application de la liste d'exclusion,
- Questionnaire de due-diligence,
- Inclusion d'une clause dans le pacte d'actionnaire.

Période d'investissement :

- Discussions annuelles au conseil d'administration des sociétés du portefeuille sur les sujets ESG,
- Campagne annuelle de collecte de données ESG (inclut les incidences négatives en matière de durabilité),
- Reporting ESG à destination des investisseurs,
- lorsqu'applicable et nécessaire, mise en place et suivi d'un plan d'action ESG.

La mise en œuvre et le respect du processus ESG est évaluée chaque année par le département des risques et du contrôle interne.

G. Méthodes

L'atteinte des enjeux environnementaux et sociaux promus par le fonds est évaluée à travers la mesure d'indicateurs de contribution positive intégrés dans les questionnaires de préinvestissement aux sociétés cibles et de suivi annuels adressés aux sociétés du portefeuille.

Les questionnaires intègrent des indicateurs sociaux et environnementaux ainsi que des indicateurs sectoriels, spécifiques à la contribution positive des sociétés innovantes du portefeuille dans leurs domaines d'activités.

Au cas par cas, des indicateurs clés de performance (les « KPI ») peuvent être définis afin d'adresser de manière plus précise les enjeux E, S et G promus par le Fonds. Le cas échéant, la Société de Gestion et la Société du Portefeuille auront défini ces KPI, les ambitions et les jalons (la feuille de route) qui seront suivis sur une base annuelle tout au long de la détention.

H. Sources et traitement des données

Le suivi de la performance ESG des entreprises en portefeuille est réalisé à l'aide d'une collecte annuelle de données ESG. Cette collecte se fait via l'intermédiaire d'une plateforme de reporting dédiée qui permet d'avoir une piste d'audit fiable.

I. Limites aux méthodes et aux données

La méthode d'évaluation est basée sur le déclaratif et repose donc sur la capacité des Sociétés du Portefeuilles à garantir la disponibilité et la fiabilité des données alimentée dans l'outil de collecte.

J. Diligence raisonnable

La Société de Gestion a mis en place un processus contraignant pour assurer des analyses approfondies et une surveillance continue des enjeux ESG des Sociétés du Portefeuilles et des critères environnementaux et sociaux promus par le Fonds.

Une politique d'exclusion générale décrite dans la politique d'investissement responsable de la Société de Gestion qui s'impose à l'ensemble des fonds gérés par la Société de Gestion. Les secteurs et activités exclus sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Armes
Pornographie
Commerce de tabac, boissons alcoolisées, voyance, jeux d'argent, sexe, stupéfiants et substances illicites
Energies fossiles
Produits sujets à des interdictions internationales*
Entreprises ayant des activités de R&D consistant à utiliser des technologies de clonage dans le but de créer des humains
Entreprises ayant des activités de R&D consistant à créer des animaux génétiquement modifiés

Au-delà des secteurs et activités présentés ci-dessus qui sont éloignées des univers d'investissement de Seventure Partners, cette politique exclut des méthodes et pratiques ayant cours sur les secteurs d'investissements de nos fonds.

Ainsi, dans le secteur de la Santé, la politique exclut les recherches et essais cliniques sur des organismes génétiquement modifiés, le clonage. Cette politique exclut, de façon générale, Produits sujets à des interdictions internationales, notamment, médicaments et pesticides selon les documents de référence suivants : Règlement (CEE) N° 2455/92 ; UN Consolidated List of Products whose Consumption and/or Sale have been Banned, Withdrawn, Severely Restricted or not approved by Governments; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; WHO Classification of Pesticides by Hazard.

De même dans le domaine des technologies digitales, notre positionnement exclut les jeux d'argent et de hasard, nous interdisant d'intervenir sur des solutions de pari en ligne. Dans le sport, notre thèse d'investissement exclut les solutions de e-gaming car l'objectif est de mettre en mouvement les utilisateurs des solutions innovantes proposées par les entreprises.

Un processus d'analyse préinvestissement couvrant a minima 80% de l'actif du Fonds et/ou des sociétés du portefeuille.

Préalablement à l'investissement, les dirigeants de la société cible complètent le questionnaire ESG préinvestissement comportant 3 catégories : PAI, gouvernance et questions thématiques/sectorielles.

Les réponses au questionnaire sont analysées par l'Equipe Opérationnelle qui rédige une synthèse ESG dans le mémo d'investissement présenté au comité décisionnaire. Cette évaluation ESG comprend à la fois les points forts sur les caractéristiques E, S et G de la société cible ainsi que les axes d'amélioration, notamment sur les PAI et les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance promus par le Fonds.

Un processus de validation par étape et collégiale des Investissements : en dynamique, le processus comprend différentes étapes de décision et potentiellement d'exclusion, dont notamment :

- Le Comité des affaires (sectoriel) : ce comité constitue un premier maillage. Il se réunit tous les 15 jours et permet de gagner en précision sur l'analyse ESG comme sur les autres critères. L'équipe ESG peut être sollicitée dès cette étape par les équipes d'investissement.
- Le Comité de Partners : la décision collégiale prend en compte le facteur ESG au même titre que les autres critères.

K. Politiques d'engagement

L'engagement actionnarial de Seventure Partners s'illustre dans le modèle de pacte d'actionnaires ou tout autre document équivalent à caractère légal qui intègre des clauses ESG, notamment celles de bonne gouvernance et d'intégration des thématiques ESG à l'ordre du jour des instances de gouvernance de la Société du Portefeuille.

Une surveillance renforcée post-investissement : annuellement, le profil ESG de la Société du Portefeuille défini initialement est actualisé pour permettre le suivi de la progression de la Société du Portefeuille sur les KPIs identifiés. De plus, une question ouverte sur les initiatives spontanées est intégrée pour capter les engagements positifs pris par la société et non identifiés dans le questionnaire. Si les critères E, S et G promus par le Fonds n'évoluent pas ou au contraire se dégradent, Fonds la Société de Gestion Seventure assurera une surveillance renforcée impliquant une mesure plus fréquente des indicateurs ainsi qu'un dialogue avec la Société du Portefeuille pour favoriser la prise de décision d'actions correctrices.

L. Indice de référence

Non applicable.